



Conseil Communal de Buchillon

Préavis n° 06/2025 relatif à la réponse au postulat de Monsieur Krasnodebski intitulé : « Sécurité pour piétons à partir du quartier Grands-Bois vers l'arrêt de bus Buchillon Grands-Bois, la zone littoral parc et le village »
Demande de crédit de CHF 45'000.-

Rapport de la Commission des Finances

Mesdames et Messieurs les Conseillères, les Conseillers,

La Commission des Finances a été reçue par Monsieur Jean-Pierre Mitard le 3 Juin. Lors de cette réunion, elle a eu l'opportunité de lui poser des questions financières relatives à ce préavis et de recevoir ses réponses et explications. Nous remercions Monsieur Jean-Pierre Mitard pour sa disponibilité.

Dans un objectif de renforcement de la sécurité piétonne, la Municipalité a analysé différentes options. La solution retenue consiste à aménager un cheminement piétonnier sécurisé. Pour ce faire, et à la suite d'échanges avec les autorités compétentes, la commune a obtenu l'autorisation cantonale requise auprès de la DGMR et la procédure d'appel d'offres a été dûment respectée.

À la lecture du devis fourni par l'entreprise DHS Authier, nous avons relevé l'absence d'éclairage public. Cette question pourra éventuellement être traitée ultérieurement dans le cadre du PECC (Plan Énergétique et Climat Communal). En effet, dès 2026, l'entrée en vigueur du nouveau modèle comptable MCH2 permettra de mieux flécher ce type de dépenses, grâce à des fonds dédiés pouvant être budgétés pour des études en lien avec les objectifs du PECC.

Concernant le montant de la demande de crédit (CHF 45'000.-), l'écart d'environ CHF 15'000.- par rapport au devis s'explique par une estimation prudente, tenant compte d'éventuels imprévus, notamment liés à des travaux de génie civil, dont les coûts peuvent évoluer rapidement.

Enfin, nous précisons que le financement de ce projet sera assuré par le fonds de réserve général de la commune. Aucune dette nouvelle ne sera donc contractée.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la Commission des Finances propose au Conseil Communal d'approver le préavis N°06/2025.

Buchillon, le 09 Juin 2025.

Par la Commission des Finances,

Gabriel Mercier

Laetitia Soubies

Jack Pulcrano

Geoffroy Ganshof